

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2012

Le vingt-huit septembre deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick Soulé, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Patrick Soulé, M. CLAMOUR, Mme Maguy PEYRONNIN, M. BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, MM. Michel ARMAGNACQ, Eric JAUMET, David MOURAND, Mme Sophie ROBERT, MM. Thierry ALLARD, Jean LATRY, Jean-Jacques DUBOIS, Mme Marie-France LE ROUX, M. Yves NASRI, Mme Corinne BOURCHEIX

Absent représenté : Yannick LEGLISE par Michel ARMAGNACQ

Absente excusée : Aurélie JACCKEL

Absents : Michel LANGLAIS, Aurélie LARRIAUT

Secrétaire de séance : Yves NASRI

Date de convocation : 18 septembre 2012

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Rétrocession lotissement Chante Merle à la Communauté de Communes
- Subvention voyage scolaire
- Décisions modificatives – Budget Commune
- Cession d'une partie du chemin rural de Bergès
- Convention de mise à disposition de locaux associations Familles Rurales et Football Club des Graves
- Bureau d'études 19^{ème} tranche assainissement
- Rapport annuel de la Communauté de Communes du service d'élimination des déchets 2011 et du service d'assainissement non collectif 2011

Monsieur le Maire propose de sortir de l'ordre du jour la délibération concernant le choix du bureau d'études de a 19^{ème} tranche d'assainissement, l'analyse des offres n'étant pas terminée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce retrait.

56/2012 - RETROCESSION LOTISSEMENT CHANTE MERLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique que la rétrocession du lotissement de Chante Merle à la Commune a été signée le 25 juillet 2012.

Afin d'assurer l'entretien de l'éclairage public et des routes, il est nécessaire que la Communauté de Communes du Canton de Podensac prenne en compte ce lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité demande à la Communauté de Communes d'intégrer dans la voirie communautaire le lotissement de Chante Merle avec les éléments suivants :

Longueur de la voirie : 770 mètres

Nombre de becs éclairage public : 25 becs éclairage public

57/2012 – SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur le Directeur du Groupe scolaire concernant l'obtention d'une subvention complémentaire pour l'organisation du voyage scolaire annuel qui cette année concerne deux classes de CM1 – CM2. Le montant total souhaité est de 5000 €. Monsieur le Maire précise que lors du vote du budget une subvention a déjà été accordée d'un montant de 2000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande complémentaire d'un montant de 3000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 3000.00 € à la Coopérative scolaire de CERONS.

58/2012 – DECISION MODIFICATIVE N° 5 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant afin de régler les dépenses relatives aux travaux du château de Lépiney:

Opération 140 – Article 2313	- 3 000.00 €
Opération 120 – Article 21318	+ 3 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

59/2012 – DECISION MODIFICATIVE N° 6 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant afin de régler les dépenses relatives aux honoraires du notaire de la rétrocession du lotissement de Chante Merle :

Opération 140 – Article 2313	- 700.00 €
Opération 103 – Article 2113	+ 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

60/2012 – DECISION MODIFICATIVE N° 7 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant afin de régler les dépenses relatives aux travaux d'aménagement de la cour de l'école :

Opération 140 – Article 2313	- 500.00 €
Opération 93 – Article 21312	+ 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Monsieur ALLARD demande quand est programmée la mise en place d'un panneau de basket dans la cour de l'école comme cela était convenu.

Monsieur le Maire explique que le panneau de basket qui a été démonté à l'aire de jeux de la Plaine des Sports sera installé dans la cour de l'école dès que le personnel communal aura démoli le bloc de béton qui servait de fixation.

61/2012 – DECISION MODIFICATIVE N° 8 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique que la CAF de la Gironde nous a attribué une subvention pour l'acquisition de matériel pour le bureau du directeur de l'ALSH et qu'il est nécessaire de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

Opération 69 – Article 2184	+ 4 000.00 €
Opération 69 – Article 1328	+ 4 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

62/2012 - CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE BERGES

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur Pierre FAUX, propriétaire au quartier Bergès, sollicitant l'achat d'une partie du Chemin Rural de Bergès. Cette partie est contiguë à sa propriété.

Le service de France Domaines ayant été consulté, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande. Il propose un prix de vente du terrain à 6 € le M2 afin de respecter l'équité par rapport à une partie de ce même chemin rural qui a déjà été cédé dans ce quartier.

Monsieur ARMAGNACQ souhaite que le prix du M2 fixé par les domaines soit 0.40 €/M2 soit retenu compte tenu de la somme modique que cette vente représente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- émet un avis favorable pour la vente de cette partie du chemin rural n° 19 de Bergès.
- Autorise le Maire à signer une convention entre la Commune et Monsieur Pierre FAUX par laquelle l'acquéreur du chemin rural s'engage à payer outre le prix de vente du terrain,

tous les frais découlant de cette transaction et de l'enquête publique soit directement aux prestataires de service soit par remboursement à la Commune autant que de besoin.

- autorise le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à bon déroulement de l'enquête publique,
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la réalisation de cette vente,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant et toutes les pièces nécessaires,
- fixe le prix de vente à 6 euros le mètre M2 (15 voix pour et 1 voix contre (M. ARMAGNAC))

63/2012 - CONVENTION MISE A DISPOSITION FAMILLES RURALES

Monsieur le Maire explique que l'association Familles Rurales utilise plusieurs salles du château de Lépiney et de la Résidence des Personnes Agées pour ses activités. Afin de définir les conditions d'utilisation, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition des locaux avec l'association.

Monsieur le Maire présente à ses collègues du Conseil Municipal un projet de convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

64/2012 - CONVENTION MISE A DISPOSITION FOOTBALL CLUB DES GRAVES

Monsieur le Maire explique que l'association Football Club des Graves utilise plusieurs pièces de la salle de sports pour ses activités. Afin de définir les conditions d'utilisation, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition des locaux avec l'association.

Monsieur le Maire présente à ses collègues du Conseil Municipal un projet de convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

Monsieur NASRI demande à ce que la salle multi-associations soit mise à disposition de toutes les associations qui utilisent la salle de sports afin de pouvoir bénéficier d'un lieu de convivialité après chaque activité.

Après discussions, Monsieur le Maire propose de réunir l'ensemble des présidents pour fixer les règles d'utilisation future.

65/2012- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC : ELIMINATION DES DECHETS ANNEE 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal pour information le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2011 délégué à la Communauté de Communes du Canton de Podensac.

Il précise qu'il est à disposition de chacun ainsi que du public au secrétariat de mairie.

66/2012 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal pour information le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2011 délégué à la Communauté de Communes du Canton de Podensac. Il précise qu'il est à disposition de chacun ainsi que du public au secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures 30.

56/2012 –Rétrocession lotissement Chante Merle à la CDC

57/2012 – Subvention voyage scolaire

58/2012 – Décision modificative n° 5 – Budget Commune

59/2012 – Décision modificative n° 6 – Budget Commune

60/2012 – Décision modificative n° 7 – Budget Commune

61/2012 – Décision modificative n° 8 – Budget Commune

62/2012 – Cession d'une partie du Chemin Rural de Bergès

63/2012 – Convention de mise à disposition Familles Rurales

64/2012 – Convention de mise à disposition Football Club des Graves

65/2012 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2011

66/2012 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2011

J.P. SOULÉ,

J.N. CLAMOUR

M. PEYRONNIN

M. BENAMOU

M. TUBAUD

M. ARMAGNACQ

E. JAUMET

D. MOURAND

S. ROBERT

T. ALLARD

J. LATRY

J.J. DUBOIS

M.F. LE ROUX

Y. NASRI

C. BOURCHEIX